

Le 03 juin 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2025

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, Mme Laurence BUSSIERE, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

Absents :

M. Pierre CLAVEL, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT, Mme Justine GIRARDON, M. Yves PARTRAT, M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN.

Procurations :

M. Pierre CLAVEL à M. Jean-François MONTMARTIN, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Patrick BOUCHET, Mme Clémence SABAUT à Mme Valérie PICQ, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Yves PARTRAT à M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON à M. Thomas VINCENT, Mme Sophie GOUDIN à Mme Céline CHAMPAGNON.

Secrétaire : Mme Jennifer DAUPHY-SABY

OBJET : Acquisition de l'ex-propriété de Madame CHAPUIS, sise 62 rue de la Libération, appartenant à l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2024-60 du 9 septembre 2024, par laquelle la commune avait confié l'acquisition du tènement immobilier d'une surface de 127 m² cadastré AH n°467, situé 62 rue de la Libération, propriété de Madame DUMAS, à l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA).

Par convention de veille et de stratégie foncière (CVSF), l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) est chargé de réaliser les diverses acquisitions liées aux projets d'aménagement futurs de la Commune.

Ce tènement immobilier se situe dans le périmètre de veille et de stratégie foncière.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de racheter le bien à EPORA pour un montant de 172 393,03 € HT, afin de terminer l'entrée des jardins du Malval rue de la Libération et de créer un ou deux logements sociaux en fonction de la faisabilité technique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Laurence BUSSIERE et Amaury GARDE ne prenant pas part au vote,

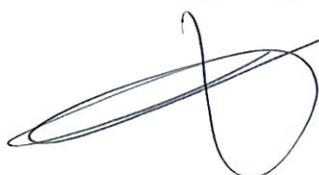
Décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'acquisition du tènement immobilier d'une surface de 127 m² cadastré AH n°467, situé 62 rue de la Libération, appartenant actuellement à l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), pour un montant de 172 393,03 € HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié d'acquisition ainsi que tous les documents afférents à cette opération

Fait à la Fouillouse, le 03 juin 2025

La secrétaire de séance,

Jennifer DAUPHY-SABY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250603-44-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Le Maire
Patrick BOUCHET

